

**AVIS PUBLIC RELATIVEMENT À UNE  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées :

que lors de sa séance du 5 février 2008, le conseil d'arrondissement a adopté par résolution le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme et intitulé :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL  
(04-047) - SECTEUR PEEL-WELLINGTON (GRIFFINTOWN)**

qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 21 février 2008 à 19 h dans le Hall A de l'École de technologie supérieure, 1100, rue Notre-Dame Ouest, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4);

qu'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par elle-même :

- expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption;
- et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le 21 novembre 2007, le comité exécutif de la Ville de Montréal donnait le feu vert à l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) visant à encadrer un projet de développement immobilier majeur proposé sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, au sein du secteur de planification détaillée de Griffintown. Ce projet s'inscrit dans la partie sud-est de Griffintown, dans le secteur Peel-Wellington délimité par la rue Ottawa au nord, la rue du Séminaire à l'ouest, le canal de Lachine au sud et l'autoroute Bonaventure à l'est. Il met l'accent sur un développement mixte comprenant des usages commerciaux, résidentiels, culturels, récréotouristiques et de bureau. Le projet comprend également plusieurs interventions sur le réseau routier, le domaine public et sur les réseaux d'infrastructures.

Le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Peel-Wellington vise à répondre aux enjeux multiples et complexes liés au développement de ce secteur en précisant les paramètres requis pour répondre aux orientations de mise en valeur préconisées.

Pour ce faire, il présente les orientations d'aménagement, les interventions physiques et les différents mécanismes de mise en œuvre requis pour encadrer la réalisation de l'ensemble des projets, tant privés que publics, de mise en valeur du secteur Peel-Wellington au cours des prochaines années.

Les orientations d'aménagement mises de l'avant par le programme particulier d'urbanisme (PPU) visent à :

- assurer la vitalité et l'animation du secteur par la création d'un milieu de vie offrant une mixité de fonctions;
- mettre en valeur le caractère particulier du secteur;
- mettre en valeur le canal de Lachine et les abords du bassin Peel;
- retisser les liens avec les secteurs limitrophes;
- améliorer les conditions d'accessibilité et les déplacements internes du secteur.

Les interventions relatives au domaine public planifiées dans le cadre du programme particulier d'urbanisme (PPU) touchent la réorganisation du réseau routier, la mise en place d'un réseau de places publiques et de parcs et le réaménagement du domaine public. Des interventions sur les réseaux d'infrastructures et l'implantation d'une ligne de tramway sont également projetées.

La mise en œuvre du programme particulier d'urbanisme (PPU) s'appuie sur des modifications aux paramètres réglementaires en vigueur, notamment en ce qui concerne l'affectation du sol, les hauteurs et les densités. Elle implique également l'élaboration d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant à assurer la qualité architecturale des projets de construction. De même, un volet du PPU prévoit des mesures applicables à la protection et la mise en valeur des bâtiments d'intérêt patrimonial et à la prise en compte du potentiel archéologique dans le développement du secteur. Enfin, le programme de démolition et le calendrier général de réalisation y sont décrits.

Le projet de règlement ainsi que son résumé peuvent être consultés au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, dans les bibliothèques de l'arrondissement et au bureau Accès Montréal de l'Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

**DONNÉ** à Montréal, ce 6 février 2008.

Caroline Fisette, OMA  
Secrétaire d'arrondissement

Renseignements : **514 868-5035**

## **INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

L'assemblée publique de consultation sera présidée par la mairesse de l'arrondissement du Sud-Ouest, madame Jacqueline Montpetit. Elle comportera trois volets :

Volet 1 – Présentation du projet de programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Peel-Wellington et du Projet Griffintown

Volet 2 – Période d'information et de questions

Volet 3 – Période de commentaires et présentation des mémoires

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, cette assemblée doit faire l'objet d'une séance. Afin d'entendre toutes les personnes et tous les organismes intéressés, des ajournements à la séance du 21 février 2008 pourraient être nécessaires. Ces ajournements demeurent la prérogative de la présidente de l'assemblée. Chaque ajournement sera officiellement annoncé en séance. Le cas échéant, les dates suivantes ont été retenues.

### **CALENDRIER PRÉVU**

#### **Le 21 février 2008 à 19 h**

Volet 1 – Présentation du projet de programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Peel-Wellington et du Projet Griffintown

Volet 2 – Période d'information et de questions

Ajournements possibles :

- le 26 février 2008 à 19 h
- le 27 février 2008 à 19 h

Ajournement possible :

#### **Le 10 mars 2008 à 19 h**

Volet 3 – Période de commentaires et présentation des mémoires

Ajournement possible :

- le 11 mars 2008 à 19 h

### **LIEU DE L'ASSEMBLÉE**

École de technologie supérieure  
Hall A  
1100, rue Notre-Dame Ouest, Montréal

### **DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES MÉMOIRES PAR LES PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS**

Le dépôt des mémoires pourra se faire de la façon suivante :

- du 21 février au 11 mars 2008, en utilisant l'un des moyens de transmission suivants :

- par courrier, à l'adresse suivante :

Dépôt de mémoires – Projet de règlement (Secteur Peel-Wellington)  
À l'attention de Madame Caroline Fisette  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement du Sud-Ouest  
815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage  
Montréal QC  
H4C 2K4

- par courriel, à l'adresse suivante : [griffintown@ville.montreal.qc.ca](mailto:griffintown@ville.montreal.qc.ca)

La présentation des mémoires pourra se faire de la façon suivante :

- en personne lors de l'assemblée publique de consultation  
(les personnes ou organismes intéressés à présenter un mémoire sont invités à communiquer au bureau de la secrétaire d'arrondissement au 514 868-5035 afin de s'inscrire)

Veillez noter que différents documents d'information sont disponibles à l'adresse Internet suivante :  
**[ville.montreal.qc.ca/sud-ouest](http://ville.montreal.qc.ca/sud-ouest)**

**An English version of this Public Notice is on our web site at [ville.montreal.qc.ca/sud-ouest](http://ville.montreal.qc.ca/sud-ouest)  
or available upon request.**